

DECRET N° 2016-040 DU 10 MARS 2016

portant nomination de Monsieur
Ousmane BATOKO en qualité de
Président de la Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Cour Suprême ;
- Vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la lettre n°206/AN/PT/SP-C du 09 mars 2016 confirmant la demande téléphonique du 23 février 2016 relative à l'avis du Président de l'Assemblée Nationale ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, après avis du Président de l'Assemblée Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 février 2016,

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur **Ousmane BATOKO** est nommé Président de la Cour Suprême.

Article 2 : Monsieur Ousmane BATOKO prêtera, avant d'entrer en fonctions, le serment prévu par la loi.

cts

f

Article 3 : L'intéressé doit prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de son patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de ses fonctions conformément à la loi.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prestation de serment de l'intéressé sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Martine Evelyne A. da SILVA-AHOUANTO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 2 ; CC 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; MEFPD 02 ; MJLDH 02 ; AUTRES MINISTERES 27 ; SGG 4 ; INSAE.4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID .5 ; BN-DAN-DDL.3 ; GCONB-DCCT.2 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG- ENEAM 3 ; INTERESSE 01 ; JORB..1.

ott

2